

503 cas de COVID-19 confirmés dans le pays
206 RPT* dans les centres de transit de l'OIM

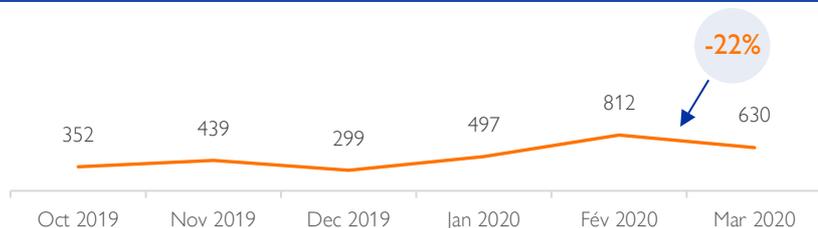
2,000+ étudiants bloqués à la frontière camerounaise
320+ personnes déportées depuis la Libye

AVRIL 2020 (#1)

À LA UNE : L'IMPACT DU COVID-19 SUR LA MOBILITÉ

La pandémie du COVID-19 a commencé à toucher le Tchad à la mi-mars 2020, avec le premier cas positif identifié le 19 mars 2020. À la date du 16 mai 2020, **503 cas de COVID-19** ont été confirmés au Tchad (voir le [Sitrep national #54](#)). Outre les conséquences potentiellement graves de l'épidémie sur la santé publique, le COVID-19 a considérablement affecté la mobilité vers, depuis et à l'intérieur du pays. Depuis le début du mois de mars 2020, des restrictions concernant la mobilité des personnes – notamment la fermeture de toutes les frontières aériennes et terrestres et des limitations de mouvement strictes à l'intérieur du pays – ont conduit à une diminution des flux migratoires observés au Nord. Par ailleurs, des milliers de personnes se retrouvent bloquées à des points d'entrée clés ou au sein du pays.

NOMBRE QUOTIDIEN MOYEN DE VOYAGEURS OBSERVÉS AU NORD



À travers ses activités de suivi des flux de populations, la DTM a enregistré une baisse significative du nombre moyen de voyageurs observés quotidiennement aux Points de suivi des flux (FMP) de Faya et Zouarké au nord du Tchad, depuis l'apparition du COVID-19 dans le pays. En effet, de février à mars 2020, ce nombre est passé de 812 à 630, ce qui représente une baisse de 22 pour cent (voir le [rapport sur le Suivi des flux de populations de mars 2020](#)), inversant ainsi la tendance à la hausse observée depuis décembre 2019. Il est à noter que l'activité des FMP au Tchad a été suspendue au début du mois d'avril 2020, afin de prendre des mesures d'adaptation au contexte actuel.

LES POPULATIONS AFFECTÉES AUX POINTS D'ENTRÉE OU DANS LE PAYS

Malgré la fermeture officielle de toutes les frontières aériennes et terrestres un certain nombre de voyageurs franchissent encore les points d'entrée terrestres. Ce sont pour la plupart des étudiants tchadiens de retour du Cameroun, ou des personnes qui ont été déportées depuis la Libye vers la ville d'Ounianga Kébir (province de l'Ennedi-Ouest). Ces individus sont placés en quarantaine pour 14 jours, et dépendent souvent de l'assistance humanitaire ou du soutien de leurs familles pour satisfaire leurs besoins fondamentaux et pour pouvoir rentrer chez eux en toute sécurité. Par ailleurs, 206 RPT* sont accueillis au sein des centres de transit de l'OIM en attente d'un retour chez eux.

2 000+ étudiants bloqués à la frontière camerounaise
(plus de détails [ici](#) et dans le [rapport #3 de Suivi des urgences liées au COVID-19](#))

320 + personnes déportées de la Libye et placées en quarantaine
(voir le dernier [rapport de Suivi des urgences](#) + le [rapport sur les profils de ces voyageurs](#))

206 RPT* bloqués et accueillis dans les centres de transit de l'OIM

LE COVID-19 DANS LA PROVINCE DU LAC

Suite à des attaques armées régulières ayant lieu depuis plus de cinq ans dans le bassin du Lac Tchad, la province du Lac accueille 272 000 personnes déplacées, dont 208 000 PDI* (voir le [dashboard de déplacement Round 10](#)). La pandémie de COVID-19 pourrait encore aggraver cette situation de crise. Au 16 mai 2020, **trois cas de COVID-19 a été confirmé à Bol, le chef-lieu de la province du Lac**, qui accueille 39 000 PDI. À ce jour, 49 contacts de cette personne sont en quarantaine.

Aucun cas n'a encore été signalé parmi les PDI. Ces populations vivent dans des conditions insalubres, avec un **accès limité aux équipements de protection personnelle et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène** (87 pour cent des localités évaluées pendant le Round 10 n'ont pas d'accès convenable aux toilettes). **L'accès aux services de santé est aussi très limité.** Seules 25 pour cent des localités ont accès à des services de santé, la plupart desquels sont fournis par des cliniques mobiles qui ne sont pas suffisamment équipées pour prendre en charge les patients infectés (données DTM round 10). Par ailleurs, la forte densité de population dans les sites surpeuplés, où les mesures de distanciation sociale sont quasiment impossibles à mettre en place, multiplient les risques sanitaires. Le Round 11 de la DTM, pendant lequel ont été collectées des données liées au COVID-19 au sein des communautés de PDI, s'est achevé le 4 mai. L'analyse des données est en cours.

DÉPLACEMENTS FORCÉS

PROVINCE DU LAC

1 200 PDI* (240 ménages) déplacés à cause de la **peur d'attaques armées** (voir le rapport [ETT #46](#))

PROVINCE DU MOYEN-CHARI

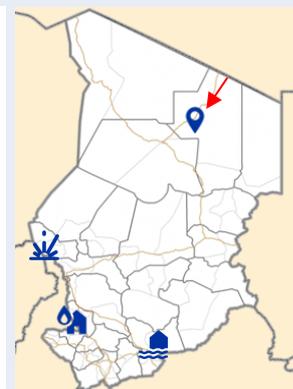
2 062 PDI* (430 ménages) déplacés à cause d'**inondations** (voir le rapport [ETT #48](#))

PROVINCE DU MAYO-KEBBI EST

379 PDI* (50 ménages) déplacés à cause d'un **incendie** (voir le rapport [ETT #51](#))

LÉGENDE

- Conflit
- Inondations
- Incendie
- Ounianga-Kébir
- Déportations depuis la Libye



*Acronymes : FMP = Flow Monitoring Point = Point de suivi des flux | PDI = Personnes Déplacées Internes | RPT = Ressortissants de Pays Tiers

LES ACTIVITÉS DE LA DTM
SONT SOUTENUES PAR :



United Nations
CERF

Central
Emergency
Response
Fund



Ministry of Foreign Affairs
Republic of Korea



OIM
ONU MIGRATION
Projet financé par l'Union européenne
Projet mis en œuvre par l'OIM

